

BULLETIN DE FIN D'ANNÉE 2019-2020

INFORMATIONS CONCERNANT LA 1^{RE}, LA 2^E ET LA 3^E SECONDAIRE

Comme vous le savez, le 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire au Québec. Cette décision a entraîné la fermeture des écoles et interrompu brusquement la 3^e étape de l'année scolaire. Malgré cela, le bulletin de fin d'année de votre enfant vous sera **transmis au plus tard le 10 juillet prochain**. Toutefois, le bulletin a dû être adapté au contexte exceptionnel de l'année 2019-2020. Vous trouverez dans ce document des renseignements sur la manière dont seront présentés les résultats de votre enfant pour la 3^e étape, ses résultats finaux ainsi que la décision relative à son cheminement scolaire.

La 3^e étape

- Les notes en pourcentage qui vous avaient été transmises pour la 1^{re} et la 2^e étape resteront inchangées dans le bulletin final.
- Les résultats de votre enfant ne seront pas indiqués en pourcentage comme à l'habitude, mais plutôt sous la forme d'une mention : R (réussie), NR (non réussie) ou NE (non évaluée).
- En langue d'enseignement, en langue seconde, en mathématique ainsi qu'en science et technologie, une mention sera indiquée pour chacune des compétences évaluées.
- Aucune moyenne de groupe ne sera indiquée.
- Pour déterminer le résultat de votre enfant, son enseignante ou son enseignant se basera sur les évaluations effectuées entre la fin de la 2^e étape et le 13 mars 2020. Elle ou il pourra également considérer les observations qui lui semblent pertinentes pour confirmer les acquis de votre enfant depuis la fin de la 2^e étape. Ses observations s'appuieront sur les travaux réalisés ou d'autres manifestations de la compétence qui auront été recueillies.
- Il n'y aura pas de commentaires pour les compétences *Exercer son jugement critique*, *Organiser son travail*, *Savoir communiquer* et *Savoir travailler en équipe*.

Le résultat final

- Un résultat final pour chaque matière sera inscrit dans la dernière colonne du bulletin de votre enfant. Vous pourrez y lire la mention R (réussie) ou la mention NR (non réussie).
- Pour déterminer le résultat final de votre enfant, son enseignante ou son enseignant se basera sur :
 - les deux premières étapes de l'année scolaire ;
 - les évaluations effectuées entre la fin de la 2^e étape et le 13 mars ;
 - les observations faites tout au long de l'année scolaire et jugées pertinentes pour confirmer les acquis de votre enfant.
- La pondération habituellement attribuée à chacune des étapes ne s'appliquera pas.
- L'épreuve ministérielle de fin d'année en français, langue d'enseignement, pour la 2^e secondaire a été annulée. Aucune épreuve ministérielle ne sera donc considérée dans le résultat final.

Décision concernant le cheminement de votre enfant

- Une décision concernant le cheminement de votre enfant figurera dans la section du bulletin prévue à cet effet.
- La fermeture des écoles ne devrait pas faire dévier de façon importante la trajectoire sur laquelle se trouvait votre enfant. Si votre enfant était sur la voie de la réussite aux deux premières étapes de l'année scolaire, il devrait obtenir une mention R (réussie) comme résultat final.
- Les observations recueillies par l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant après la suspension des services éducatifs et d'enseignement le 13 mars pourront venir confirmer les acquis de votre enfant. Si votre enfant était en situation d'échec aux premières étapes, mais qu'il a su démontrer sa compétence dans des travaux réalisés après le 13 mars, il pourrait se trouver en situation de réussite au résultat final.
- La décision concernant le cheminement scolaire de votre enfant, notamment par rapport à son passage à une année ou à un cycle supérieur, sera prise par l'équipe-école. En 3^e secondaire, la promotion au niveau suivant se fera en fonction de la réussite à chacune des matières.

Exemple de bulletin illustrant la 3^e étape et le résultat final

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT	ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	RÉSULTAT FINAL
Lire	90	77	R	—
Écrire	87	81	R	—
Communiquer oralement		85	NE	—
Résultat disciplinaire	87	80	—	R
Moyenne du groupe	79	79	—	—

■ Les résultats en pourcentage déjà transmis demeurent inchangés.

■ Pour chaque compétence en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, l'enseignante ou l'enseignant indique la mention R (réussie), NR (non réussie) ou NE (non évaluée).

■ L'enseignante ou l'enseignant indique le résultat final de votre enfant sous forme de mention pour chaque discipline : R (réussie) ou NR (non réussie).

Questions et réponses

Mon enfant passera-t-il son année malgré la fermeture prolongée des écoles ?

Si votre enfant était en situation de réussite au moment de la fermeture, il devrait poursuivre son cheminement scolaire comme prévu. Grâce à l'enseignement et à l'accompagnement offerts à distance ou à l'école, aux plans de travail préparés par les enseignantes et les enseignants, aux trousseaux d'activités pédagogiques et autres ressources offertes, votre enfant pourra poursuivre ses apprentissages jusqu'à la toute fin de l'année scolaire. De plus, à la rentrée scolaire prochaine, les enseignantes et enseignants offriront un soutien pédagogique particulier à l'ensemble des élèves en vue de s'assurer que ces derniers auront les acquis nécessaires leur permettant de faire de nouveaux apprentissages.

Y aura-t-il des conséquences sur la réussite de l'année scolaire de mon enfant qui n'a pas pu participer aux activités d'encadrement pédagogique en ligne offertes par l'école ?

Non. La non-participation de votre enfant à l'enseignement à distance ne devrait pas modifier sa trajectoire de réussite. Plusieurs moyens ont été mis en place pour permettre aux élèves de faire des apprentissages variés (capsules télévisées, appels des enseignants, récupération des cahiers d'exercices, etc.) en vue de consolider les acquis. La non-participation aux activités d'encadrement pédagogique en ligne ne pourrait constituer à elle seule un motif justifiant l'échec de votre enfant, puisque les écoles ont connu des fermetures prolongées depuis le 13 mars dernier.

Comment les résultats de mon enfant, en difficulté d'apprentissage, seront-ils inscrits dans son bulletin s'il bénéficie d'une modification des attentes pour une ou plusieurs matières ?

Les résultats seront inscrits selon la mention R (réussie) ou NR (non réussie). Cette mention correspondra aux objectifs prévus pour votre enfant et prendra en compte le contexte exceptionnel de fermeture des écoles.

Comment les résultats de mon enfant seront-ils inscrits dans son bulletin s'il est noté habituellement avec une lettre (ex. : A, B, C ou D), parfois accompagnée d'un chiffre (ex. : 1, 2, 3, 4 ou 5) ?

Les façons habituelles de noter seront utilisées. Bien sûr, son enseignante ou son enseignant tiendra compte de l'interruption de l'année scolaire dans l'attribution des résultats.

Mon enfant était en stage dans le cadre de sa formation en lien avec le parcours de formation axée sur l'emploi et son stage s'est terminé abruptement le 13 mars. Est-ce qu'il réussira tout de même son stage ou devra-t-il le recommencer l'année prochaine ?

Une révision à la baisse des heures de stage a été effectuée. Ainsi, la réussite du stage de votre enfant ne devrait pas être compromise s'il était en voie de le réussir avant la fermeture des écoles le 13 mars dernier. Il ne devrait donc pas recommencer son stage l'année prochaine, mais plutôt poursuivre son cheminement.

EDUCATION.GOUV.QC.CA